



# Ecole de Massage des Soldats Aveugles

Fondée en Mai 1915

---

EXERCICES 1917 et 1918

---

SIÈGE SOCIAL

64, RUE DE MIROMESNIL

PÂRIS (8<sup>e</sup>)

Tél. : WÂGRAM 18-00

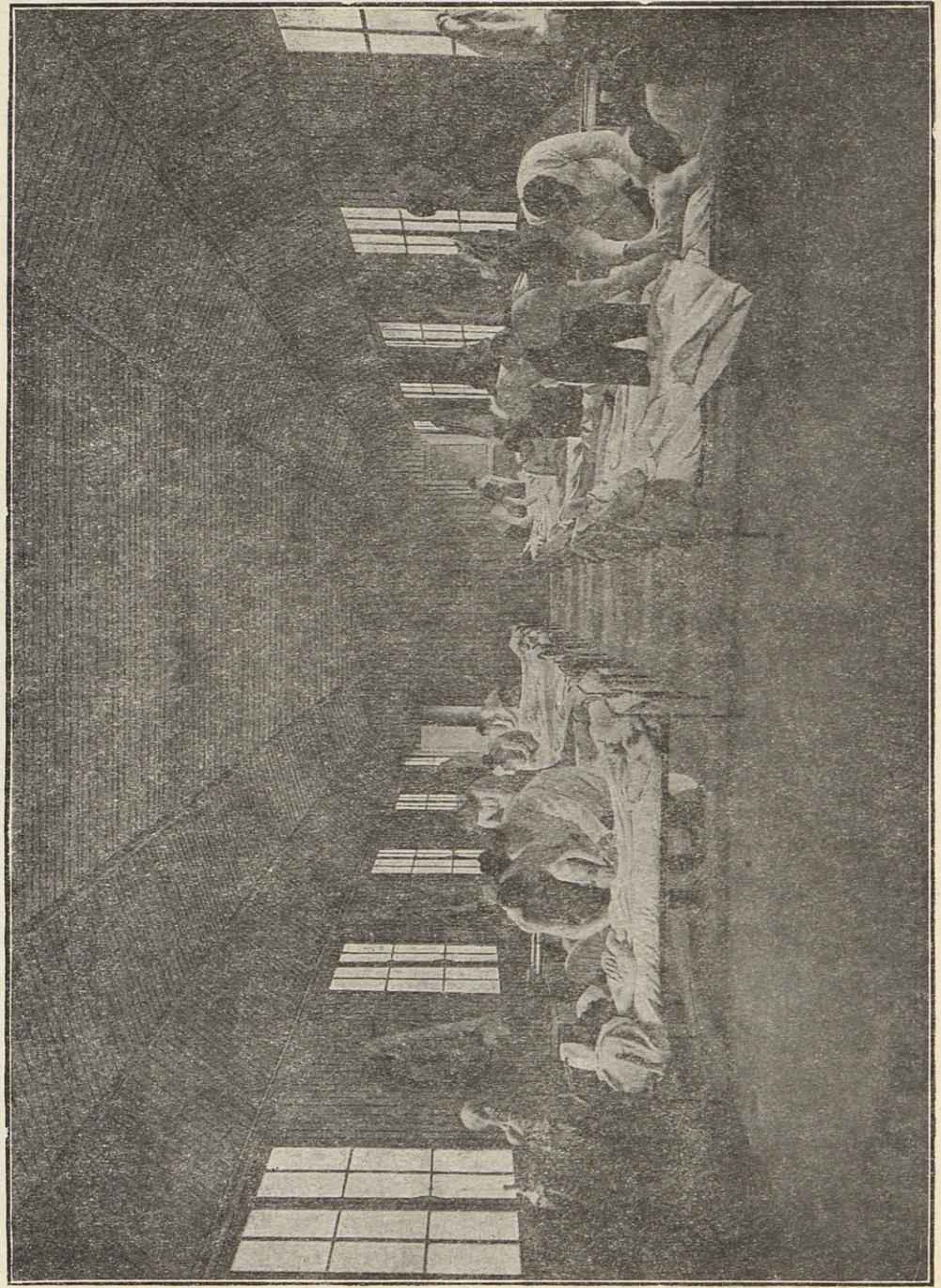
O priez  
13873

Don 16.075



O piece 13873

## L'ÉCOLE DE MASSAGES DES SOLDATS AVEUGLES



LA LEÇON DE MASSAGE

## HOSPICE NATIONAL DES QUINZE-VINGTS

MAISON DE CONVALESCENCE DES SOLDATS AVEUGLES

99<sup>e</sup>, RUE DE REUILLY. PARIS

## ECOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES

FONDÉE EN MAI 1915 PAR MME A LÉOPOLD-KAHN

## MASSÉVR

Y a la durée de l'Apprentissage fait

à l'ÉCOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Le SOLDAT AVEUGLE DE LA GUERRE \_\_\_\_\_

a été jugé digne d'obtenir le présent Certificat.

LE DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ  
DE LA CONVAILSCENCE DES SOLDATS AVEUGLES

LES PROFESSEURS:



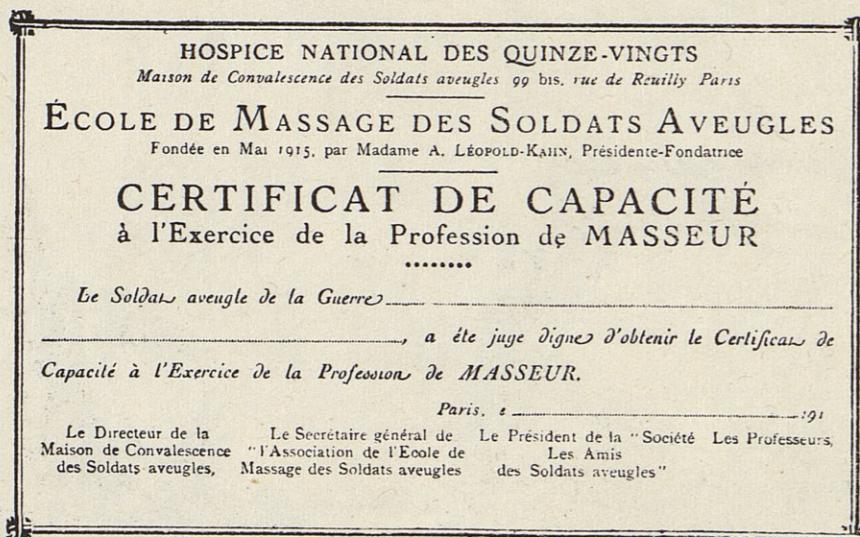
Paris, le 2 Décembre 1916.

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DES SOLDATS AVEUGLES



ORIGINAL OFFERT A L'ŒUVRE PAR L'ARTISTE  
M<sup>e</sup> MATHIEUSSENT



NOTIFICATION DE LA FINALE DU CONCOURS

Œuvre placée sous le Patronage

de Monsieur J. BRISAC

Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques

au Ministère de l'Intérieur

Subventionnée

par le Ministère de la Guerre

et

par le Ministère de l'Intérieur

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 23 Février 1919

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

*Présidente-fondatrice : MADAME A. LÉOPOLD-KAHN.*

*Vice-Présidente : Mlle PAULE BAYLE.*

*Secrétaire Général : M. JOSEPH NEUMANN.*

*Trésorier : M. CHARLES KERDYK.*

---

## **MEMBRES DU CONSEIL**

---

Mlle ROSE ADLER.

M. LE DOCTEUR D'ARGENT.

Mme HENRY CAZALIS.

Mme PAUL HERMANN.

Mme Albert KINGSLEY.

Mlle EVA LUCAS.

M. RENÉ LAMBERT.

M. A. F. SPENDER.

---

## **CONSEIL JUDICIAIRE**

---

*Président d'Honneur :*

M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

*Membres du Conseil :*

M<sup>e</sup> ERNEST HECHT, Avocat à la Cour d'Appel.

M<sup>e</sup> WILLARD, Avoué à la Cour.

M<sup>e</sup> DE BIEVILLE, Avoué de 1<sup>re</sup> instance.

---

## **STATUTS**

---

### **ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

**ARTICLE PREMIER.** — L'Association dite « **ECOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVEUGLES** » fondée par Madame Léopold-KAHN, à la Maison de Convalescence des Soldats Aveugles, 99 bis, rue de Reuilly, créée par Monsieur J. BRISAC, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques au Ministère de l'Intérieur, a pour but d'enseigner aux soldats devenus aveugles durant la guerre le métier de masseur.

La durée de la Société est illimitée.

La Société a son siège à Paris, 64, rue de Miromesnil, 8<sup>e</sup>.

**ARTICLE II.** — La Société se compose de membres adhérents, sociétaires, titulaires, donateurs, fondateurs et de membres bienfaiteurs.

Les membres **ADHÉRENTS** sont ceux qui font à l'œuvre un don quelconque en argent ou en nature.

Les membres **SOCIÉTAIRES** sont ceux qui versent à l'œuvre une cotisation annuelle minimum de **CINQ francs**.

Les membres **TITULAIRES** sont ceux qui versent à l'œuvre une cotisation annuelle minimum de **VINGT francs**.

Les membres **DONATEURS** sont ceux qui versent à l'œuvre une cotisation annuelle minimum de **CINQUANTE francs**.

Les membres **FONDATEURS** sont ceux qui versent à l'œuvre une somme de **CENT francs et au-dessus**.

**Les membres BIENFAITEURS** sont ceux qui versent à l'œuvre une somme de CINQ CENTS francs et au-dessus.

Les cotisations devront être acquittées par les membres de l'Association dans le mois de leur admission. Ils doivent l'exercice durant lequel ils sont admis.

**ARTICLE 3.** — Le titre de membre honoraire peut être conféré par le Conseil d'Administration à toute personne ayant rendu des services à l'Association.

**ARTICLE 4.** — Pour faire partie de l'Association, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

**ARTICLE 5.** — La qualité de membre de l'Association se perd :

Par démission.

Par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration, soit par défaut de paiement de la cotisation, soit pour motif grave.

#### BUT ET COMPOSITION DE LA SOCIETE

**ARTICLE 6.** — L'Association est administrée par un Conseil composé de cinq membres au minimum et de quinze au maximum, élus pour six ans par l'Assemblée Générale, et renouvelable par tiers; ils seront toujours rééligibles.

Le premier Conseil sera élu pour six ans et renouvelé en entier au bout de ce temps. Il sera ensuite procédé à un tirage au sort pour établir le roulement nécessaire.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres et son choix doit être ratifié par la plus prochaine Assemblée Générale.

**ARTICLE 7.** — Le Conseil choisit parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents, un ou plusieurs secrétaires, un ou plusieurs trésoriers. Il se réunira aussi souvent qu'il le jugera nécessaire.

**ARTICLE 8.** — Les fonctions de membres du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

**ARTICLE 9.** — L'Assemblée générale des membres de l'Association se réunit une fois par an à la date fixée par le Conseil et chaque fois que ce dernier la convoque.

**ARTICLE 10.** — Les adhérents de l'année sont invités à cette Assemblée, mais n'y ont que voix consultative.

**ARTICLE 11.** — L'ordre du jour de l'Assemblée générale est réglé par le Conseil d'Administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Ce rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

**ARTICLE 12.** — Les dépenses et toutes opérations dans les banques sont ordonnancées par le Président qui a pleins pouvoirs pour la gérance et l'administration de la Société avec faculté de déléguer les dits pouvoirs.

**ARTICLE 13.** — L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier ou à défaut par le Secrétaire général.

### RESSOURCES ET DEPENSES

ARTICLE 14. — Les recettes de l'Association se composent :

- 1° Des cotisations annuelles ou perpétuelles.
- 2° Des subventions qui pourraient lui être accordées.
- 3° Du produit des libéralités qui pourraient lui être faites.
- 5° Du revenu de ses biens.

ARTICLE 15. — S'il était créé un fonds de réserve il devrait être placé en rentes sur l'Etat ou en titres garantis par l'Etat, ainsi qu'en immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

ARTICLE 16: — L'Association peut employer une partie de ses ressources à créer ou à subventionner des entreprises utilisant les élèves formés par ses professeurs.

Elle peut également subventionner des mutualités créées par ses élèves.

### MODIFICATION DES STATUTS

### ET DISSOLUTION

ARTICLE 17. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou celle de 1/10<sup>e</sup> des membres composant l'Association. L'Assemblée extraordinaire réunie à cet effet doit se composer du quart au moins des membres de la Société.

ARTICLE 18. — Les mesures précédentes sont applicables à l'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association.

ARTICLE 20. — En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée en justice, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 23 Février 1919

Le 23 Février 1919, à 14 h. 30, boulevard Malesherbes, N° 152, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association dite « *Ecole de massage des soldats aveugles* », sous la présidence de Monsieur Emile Vallon, Secrétaire général de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre.

Etaient présents:

M. E. Vallon, le Conseil d'Administration, et un certain nombre de membres de l'Association.

Le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé a bien voulu se faire représenter.

La séance est ouverte.

Mme A. Léopold-Kahn, présidente-fondatrice de l'Association, prend la parole :

MESDAMES, MESSIEURS,

ET CHERS COLLABORATEURS DE TOUJOURS,

Je vous remercie d'être venus à cette réunion.

Depuis deux années, notre Œuvre s'est avancée régulièrement, méthodiquement vers son but.

Le rapport de notre secrétaire général, celui de notre trésorier vous édifieront mieux que mes paroles sur les résultats obtenus pendant les exercices

1917 et 1918. Ils vous prouveront que nous avons plusieurs motifs de nous réjouir. Mais il en est un aujourd'hui que je veux tout particulièrement souligner. C'est de voir cette Assemblée générale présidée par M. Vallon, secrétaire général de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre, qui, depuis longtemps, s'intéresse aux aveugles. Il connaît leurs besoins, leurs aptitudes, leur sensibilité. Tous ceux qui ont vu M. Vallon succéder au Lieutenant Krug, dont nous n'oubliions pas les conseils éclairés et la bienfaisante influence, apprécient ses vues équitables et pratiques, son souci d'aplanir les difficultés.

Sa présence donne une haute sanction à nos efforts.

Nous remercions notre Président d'aujourd'hui et lui donnons volontiers la parole.

### Allocution de M. Vallon

MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis très embarrassé pour répondre aux paroles beaucoup trop aimables de Mme A. Léopold-Kahn : j'avais lu l'ordre du jour et j'avais vu avec une très grande joie que je n'étais pas obligé de prendre la parole en public.

C'est pour moi un grand plaisir d'être au milieu de vous. L'œuvre de Mme Léopold-Kahn a été enfantée dans la douleur, en raison des nombreux problèmes à résoudre, et vous avez passé par des moments difficiles.

Lorsque votre présidente venait au Ministère, M. Brisac, très occupé, la priaît de voir M. Vallon, qui était chargé d'arranger les petites affaires de la maison de Reuilly.

M. Brisac avait une conception un peu différente de celle de Mme Léopold-Kahn, et il faisait quelquefois des choses qui paraissaient désagréables, et qui cependant ne l'étaient pas.

Votre présidente avait pris l'habitude de me raconter tout ce qui concernait les aveugles: c'était d'autant plus intéressant que, lorsque l'œuvre a été créée, on ne savait pas ce qu'elle pourrait donner. Jusqu'à ce moment,

les aveugles n'avaient appris que le métier de brossiers. L'Ecole de Massage a donné des résultats brillants sous la direction de M. Pastaïre.

Cette œuvre va se terminer au point de vue instruction, et il faut penser maintenant à ce que vont devenir ces aveugles: comment les soutenir, les aider, leur faire avoir de la clientèle; je suis certain que, pour le plus grand bien des aveugles, votre œuvre aboutira encore à des résultats excellents.

La parole est au Secrétaire général.

### Rapport du Secrétaire Général

MESDAMES, MESSIEURS,

Si, dispersés, éprouvant les plus vives angoisses, nous n'avons pu nous réunir l'année dernière, c'est avec joie, avec espoir que nous nous retrouvons aujourd'hui. L'horizon s'est élargi, nous sommes sauvés et le monde avec nous. Est-ce dépasser les bornes de notre action que de vous demander avant toute chose de nous unir dans un sentiment de reconnaissance vers ceux qui nous ont sauvés, vers les chefs, vers les hommes qui ont tout sacrifié à l'œuvre merveilleux...

Si nous avons pensé qu'il n'était pas indispensable de nous réunir, nous croyons que l'œuvre n'en a pas souffert. Nos aveugles ont été enseignés avec la même sollicitude, tant au point de vue pratique qu'au point de vue théorique par les mêmes professeurs dévoués et attentifs.

Les masseurs qui ont terminé leur apprentissage en ces époques troublées ont subi avec succès les épreuves de l'examen du Certificat d'aptitude. Les autres ont continué et continuent actuellement leur apprentissage sous la direction éclairée de M. le Docteur Pompéani et de Mme Dufour-Lévy pour la partie théorique. MM. Pastaïre et Lesna à qui nous avons adjoint comme moniteur l'adjudant Erb, élève de notre école, ont continué leur enseignement pratique. Nous les remercions tous encore une fois de leur intelligent et inlassable dévouement.

Vous savez qu'en France, le massage peut être exercé sans contrôle officiel. Nous avons pu suppléer à cette lacune, en donnant à nos masseurs

un certificat d'aptitude signé par les sommités médicales les plus respectées, qui leur ont fait subir l'examen final. C'est une garantie morale et matérielle de la plus haute valeur que nos masseurs pourront présenter aux médecins et aux clients susceptibles de les utiliser.

Dans une distribution solennelle, le Sous-Secrétaire d'Etat du Service de Santé a fait remettre ces diplômes à nos élèves.

Actuellement, 32 des masseurs formés par nous exercent leur métier à Paris et dans les villes d'eaux.

Nous nous sommes efforcés de leur procurer des clients, de les recommander aux médecins. Ils ont d'ailleurs donné la plus entière satisfaction. Des renseignements recueillis et que pour des raisons que vous comprendrez, il est difficile d'obtenir avec une extrême précision, il ressort que leurs gains sont satisfaisants. Mais, il y a beaucoup à faire encore pour que le public connaisse mieux l'existence des masseurs aveugles.

Il faut leur assurer une clientèle qui se renouvelle suffisamment pour que leurs gains s'élèvent de jour en jour. Il faut les soutenir au milieu des voyants. Nous avons mis dans leurs mains l'outil qui pouvait en faire des hommes utiles et libres.

C'était le plus important. Mais les aider, les soutenir jusqu'au moment où ils seront assez forts et assez organisés pour se passer de nous, n'est-ce pas la terminaison naturelle de notre effort?

Nous réclamons aujourd'hui votre appui avec plus d'insistance que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Il faut donner à nos hommes de notre pensée, de notre temps. Songer à nos masseurs, les mettre en rapport avec les médecins, les cliniques, les Sociétés d'assurances, partout où nous pensons qu'ils peuvent être utilisés. Faisons-les connaître; quand on les connaîtra on les emploiera et ils rendront de grands services. Nous espérons beaucoup, dans cet ordre d'idées, de la Conférence des Œuvres des Aveugles de la Guerre.

Puisse notre tâche achevée, porter les fruits que nous en espérons. Nous serons récompensés si quelques hommes ont pu, grâce à nous, trouver dans leur vie nouvelle l'aisance et le bonheur qu'ils croyaient avoir perdus.

La Présidente donne la parole au Trésorier.

### Rapport du Trésorier

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre séparément deux bilans de notre œuvre, celui de l'Exercice 1917, et celui de 1918, notre Assemblée générale n'ayant pu se tenir l'année dernière.

Je vais commencer par vous lire le rapport de 1917 qui vous donnera un aperçu du mouvement financier de notre œuvre en date du 31 décembre 1917, et je passerai ensuite à celui de 1918.

Ainsi que vous pourrez le voir par les chiffres que je vais vous communiquer, notre situation financière, après 3 ans d'existence, est des plus satisfaisantes.

Je me permets de vous faire remarquer, qu'alors que nous avons distribué à nos masseurs comme dons en espèces, en 1917, pour mariages et naissances, 504 francs, nous leur avons réparti en 1918, la somme de 4.380 francs.

De plus nous avons dû louer un bureau où nous avons établi le siège social de notre œuvre, ce qui nous a occasionné une dépense qui figure dans nos « frais généraux » pour la somme de 1.104 fr. 05.

Malgré ces dépenses spéciales, notre actif s'est augmenté, en 1918, de 9.722 fr. 32.

### 1917

#### RECETTES

Les recettes de la Société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1917 se répartissent comme suit :

Membres adhérents .....	940 "
Membres sociétaires .....	272 20
Membres titulaires .....	870 40
Membres donateurs .....	1.008 85
Membres fondateurs .....	1.200 "
Membres bienfaiteurs et subventions diverses	18.953 40
Intérêts échus .....	925 "
Intérêts au Crédit Lyonnais .....	17 50
Total des recettes .....	<u>24.187 35</u>

DÉPENSES

Les dépenses de la Société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1917 se répartissent comme suit :

Appointements des professeurs de massage.....	7.200	"
Appointements du Moniteur .....	1.200	"
Dépenses pour l'Ecole .....	1.075	25
Dons en espèces .....	504	"
Propagande .....	211	"

Frais généraux:

Frais de bureau .....	190	10
Poste .....	539	50
Frais de déplacements.....	296	65
Appointements de la secrétaire et du comptable .....	2.150	"
Dépenses diverses .....	167	40
Imprimés .....	888	30
Total des dépenses.....	4.231	95

14.422 20

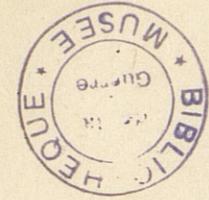
RÉCAPITULATION

Montant des recettes.....	Fr.	24.187	35
Montant des dépenses.....	"	14.422	20

9.765 15

Le surplus de notre encaisse, soit.....	9.765	15
vient s'ajouter à l'actif de notre Société arrêté au 31 décembre 1916 et qui s'élevait à.....	21.647	30
auquel il y a lieu d'ajouter le prix d'une machine à écrire achetée en 1916 et passée à tort à l'exercice précédent dans "Frais généraux", soit.....	425	"

425  
Ce qui porte l'actif de notre Société au 31 décembre 1917 à ..... Fr. 31.837 45



ÉCOLE DE MASSAGE DES SOLDATS AVÉUGLES

FONDÉE EN MAI 1915

SOUS LE PATRONAGE DE MONSEUR J. BRISAC

DIRECTEUR DE L'ASSISTANCE ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ACTIF SITUATION ARRETTÉE AU 31 DÉCEMBRE 1918 PASSIF

Titres en Portefeuille .....	26.275	"
Bons de la Défense Nationale		
Crédit Lyonnais .....	4.753	70
Espèces en Compte		
Caisse .....	974	"
Espèces chez le Trésorier		
Matériel de Bureau .....	425	"
Montant d'une machine à écrire.		

Compte particulier .....	440	25
(Montant remis à tort à notre Société et qui nous sera réclamé ultérieurement)		
Cotisations .....	150	"
(Celles reçues pour 1918 et reportées à l'exercice suivant).		
Balance représentant l'actif au 31 décembre 1917 .....	31.837	45
décembre 1917 .....		

32.427	70
--------	----

## 1918

### RECETTES

Les recettes de la Société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1918 se répartissent comme suit:

Membres adhérents .....	Fr.	325	"
Membres sociétaires .....		220	"
Membres titulaires .....		780	"
Membres donateurs .....		950	"
Membres fondateurs .....		500	"
Membres bienfaiteurs et subventions diverses .....		24.462	60
Intérêts échus .....		1.992	20
Intérêts au Crédit Lyonnais .....		35	22
Total des recettes.....		<u>29.265</u>	<u>02</u>

### DÉPENSES

Les dépenses de la Société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1918 se répartissent comme suit:

Appointements des professeurs de massage.....	7.800	"	
Appointements du moniteur.....	1.700	"	
Dons en espèces .....	4.380	"	
Dons en nature.....	26	75	

#### Frais généraux:

Propagande .....	940	70	
Dépenses pour l'Ecole.....	31	80	
Appointements de la secrétaire et du comp-			
table .....	2.775	"	
Poste .....	332	15	
Imprimés et frais de bureau.....	262	65	
Dépenses diverses .....	189	60	
Compte bureau .....	1.104	05	5.635
Total des dépenses.....		<u>19.542</u>	<u>70</u>

### RÉCAPITULATION

Montant des recettes.....	Fr.	<u>29.265</u>	<u>02</u>
Montant des dépenses.....	"	<u>19.542</u>	<u>70</u>
Résultat de l'exercice 1918.....	"	<u>9.722</u>	<u>32</u>

La différence entre nos recettes et nos dépenses accuse un solde créditeur de ..... Fr. 9.722 32 auquel il convient d'ajouter l'actif de notre Société au 31 décembre 1917, suivant bilan précédent et qui s'élevait à Fr. 31.837 45 ce qui porte notre actif en date du 1<sup>er</sup> janvier 1919 à Fr. 41.559 77

qui se divise de la façon suivante:

Portefeuille représenté par des Bons de la Défense	
nationale, valeur d'achat .....	Fr. <u>37.050</u> "
Espèces en compte au Crédit Lyonnais .....	" <u>3.875</u> <u>47</u>
Espèces en ma possession .....	" <u>209</u> <u>30</u>
Matériel (machine à écrire) .....	" <u>425</u> "
Soit.....	Fr. <u>41.559</u> <u>77</u>

La Présidente donne la parole au Commissaire des Comptes.

## Rapport du Commissaire des Comptes

MESDAMES, MESSIEURS,

En ma qualité de commissaire des comptes, j'ai procédé à l'examen des bilans de votre Association pour les années 1917 et 1918 et, d'après les documents qui m'ont été fournis, j'ai pu me rendre compte de la sincérité des écritures de votre trésorier.

Le chapitre des dépenses et frais généraux divers accuse une augmentation assez sensible surtout pour 1918, mais pour progresser il faut généralement dépenser et, d'un autre côté l'intensification des besoins de tous genres depuis notre précédente Assemblée Générale devait avoir sa répercussion dans cette rubrique.

Quant à la gestion financière proprement dite, votre trésorier s'en est acquitté avec méthode; il a su faire fructifier les fonds de l'œuvre dont le rendement a été de fr. 2.969 92 pour les deux derniers exercices.

Après tout le bien accompli, l'œuvre se réjouit aujourd'hui d'une situation florissante ainsi que le montre la progression de son actif depuis sa fondation.

En voici le tableau:

Au 31 décembre 1916, actif net.....	Fr. 21.647 30
Au 31 décembre 1917, actif net.....	» 31.837 45
Au 31 décembre 1918, actif net.....	» 41.559 77

Ce dernier chiffre est représenté par:

1° 38.000 fr. capital Bons de la Défense Nationale pour .....	Fr. 37.050 »
2° Espèces en caisse et en compte au Crédit Lyonnais »	4.084 77
3° Matériel (une machine à écrire) .....	» 425 »
Somme égale.....	<u>41.559 77</u>

N'ayant rien autre à relever dans les bilans qui vous sont présentés, je ne puis que vous en recommander l'approbation.

*Le Commissaire des Comptes,*

L. BONNET.

5 février 1919.

La Présidente adresse ses sincères remerciements à M. Louis Bonnet, commissaire des comptes, dont la compétence est connue, pour le concours qu'il a bien voulu donner à l'Œuvre.

Elle prie l'Assemblée de se joindre à elle pour lui demander de continuer sa collaboration pour l'exercice 1919.

L'Assemblée réélit à nouveau M. Louis Bonnet.

La Présidente propose de nommer à mains levées comme nouveau membre du Comité M. Jean Massenet, très dévoué à l'Œuvre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La parole est à la Présidente :

## Discours de la Présidente

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette Assemblée générale ne se déroule pas comme les autres au milieu d'affreuses angoisses.

Nous sommes venus ici le cœur moins lourd, moins serré.

L'heure de la délivrance a enfin sonné. En voyant nos soldats aveugles, nous ne sommes plus à nous dire: combien de frères d'infortune les nouveaux combats vont-ils nous amener?

La guerre est finie!

La guerre est finie, cela ne veut pas dire cependant que toutes les douleurs cessent. Il y a trop de coeurs déchirés par des deuils cruels, par des pertes irréparables.

Il subsiste des maux que le temps ne peut atténuer ni guérir.

C'est le sort de nos soldats aveugles. Pour eux la Victoire et la Paix signifient qu'ils n'ont pas lutté et souffert en vain, mais la Paix en ramenant la vie normale doit améliorer la situation de nos masseurs.

Il faut que leur clientèle devienne de plus en plus nombreuse, afin qu'ils puissent attendre l'avenir avec sécurité. C'est pour leur épargner ces inquiétudes, ces soucis, que je me permets d'appuyer les conclusions de notre Secrétaire général.

Je vous demande instamment de vouloir bien continuer à notre Œuvre le concours que vous lui avez prêté jusqu'ici. Jamais nos soldats aveugles n'auront autant besoin de se sentir soutenus par votre sollicitude, ils doivent pouvoir compter sur l'efficacité de notre reconnaissance. Le public a la fâcheuse habitude de témoigner aux aveugles de la guerre une compassion, une sympathie superficielles qui sont parfois blessantes et qui sont toujours vaines. Notre devoir est de combattre cette tendance et d'obtenir qu'à ces manifestations inutiles de sensibilité, se substitue la conscience du devoir qu'imposent à tous la Fraternité et la Gratitude. Ce devoir, c'est de trouver pour ces hommes la possibilité d'exercer régulièrement et d'une façon rémunératrice le métier bienfaisant qu'ils ont appris, qu'ils possèdent.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de parler autour de vous de nos

élèves, de faire connaître leur valeur professionnelle à vos amis, aux directeurs d'hôtels, d'établissements de villes d'eaux, de sociétés sportives et surtout aux médecins, car ce sont les médecins qui peuvent leur donner un travail suivi et assurer leur succès.

Déjà les professeurs et les médecins des hôpitaux François-Franck, Kirmissen, Jeanselme, J.-L. Faure, Triboulet, Cunéo, de Melleo Viana, etc., ont témoigné à nos élèves leur satisfaction.

Je sais bien qu'on ne s'adresse pas en vain à votre bonne volonté.

Je n'ai pas perdu le souvenir de nos communs efforts.

Que de remerciements individuels et collectifs je vous dois, ainsi qu'à tous nos collaborateurs. Notre pensée reconnaissante va tout d'abord à M. Brisac, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, au Ministère de l'Intérieur, fondateur de la maison de Reuilly, à M. P. Emard, directeur de cet établissement, qui acceptèrent avec tant d'élan notre projet. Je les remercie de la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Nous adressons l'expression de notre gratitude aux Ministères de l'Intérieur et de la Guerre, pour leurs généreuses subventions, au Service de santé pour le travail donné à nos masseurs et pour la sanction accordée à notre enseignement.

A toutes les œuvres qui se sont intéressées à notre Ecole et spécialement à notre grande voisine, l'Association « Les Amis des Soldats Aveugles », pour la facilité qu'elle donne journallement à nos élèves internes et externes.

Nous n'oublions pas ce que nous devons à la presse, à nos compatriotes, à nos Alliés, à nos amis tant en France qu'à l'étranger, pour la puissance de leur appui moral et matériel.

Nous sommes particulièrement heureux de voir s'affirmer l'influence de la Conférence des Œuvres des Aveugles de guerre. Elle réunit les efforts dispersés, lie les bonnes volontés en un faisceau de forces dont l'action bien canalisée deviendra de plus en plus efficace. Vous connaissez notre programme, vous savez dans quel esprit nous avons travaillé. Permettez-moi, mes chers collaborateurs, de vous adresser encore une fois cet appel: défendre contre les difficultés de l'existence ces hommes qui nous ont défendus contre l'ennemi et qui ont reçu d'incurables blessures.

Soutenons-les; quoique nous fassions, nous resterons toujours débiteurs de leur infortune et de leur bravoure.



